

SiO₂ [La Gardette].

Le quartz de La Gardette et la politique d'image en Oisans.

Par Samuel Périgois



Le quartz est un minéral

du groupe des oxydes. La Gardette est une ancienne mine située dans le massif de l'Oisans (Isère, France) et mondialement connue : première mine d'or exploitée en France métropolitaine, c'est surtout à ses quartz exceptionnels — et à sa célèbre macle¹ — qu'elle doit sa renommée. Le quartz de La Gardette apparaît dans ce contexte à la fois comme un objet géologique, un item minéralogique, un objet de collection et un objet de musée. Mais c'est surtout en tant que symbole territorial que ce cristal nous intéresse : sa fonction symbolique dans la relation de l'homme au territoire, c'est-à-dire la manière dont cet « objet naturel », sémiologiquement riche et doté d'une valeur quasi-patrimoniale, a été instrumentalisé par des acteurs politiques. Cette image du quartz a été mobilisée dans la politique de communication de la commune du Bourg-

d'Oisans, petite ville iséroise de 3 000 habitants qui structure un espace de montagne où le tourisme assure une part importante de l'économie locale. Il s'agit de décrypter l'utilisation de l'image de cet objet en tant que support, notamment iconographique, pour la constitution d'une identité locale et la promotion du territoire.

L'Oisans, porteur d'un riche passé minier, par ses minéraux prestigieux et ses gîtes de renommée internationale, reste une des références de la minéralogie française. Pourtant, l'exploitation minière, principalement aux 18^e et 19^e siècles, y a rarement été rentable et a généralement été vouée à l'échec : l'Oisans fait partie de ces « paradis des minéralogistes » dont la spécificité réside en l'excellente qualité des spécimens mais également dans la faiblesse quantitative des ressources.

Le cristal érigé en symbole territorial.

L'idée d'appréhender les mines, et surtout les minéraux, comme patrimoine à part entière apparaît assez récente, favorisée par certaines mesures de protections et législations, notamment archéologiques. L'image attribuée aux mines se modifie, en lien avec le développement de nouvelles formes patrimoniales. Le passé industriel et minier, jusqu'à récemment perçu comme un handicap en termes d'images mobilisables dans la promotion des territoires, est aujourd'hui plus largement utilisé dans la construction d'identités locales². Cela se traduit par exemple par la création de structures de valorisation qui font désormais partie intégrante du tourisme culturel. C'est le cas du Musée des Minéraux et de la Faune des Alpes de Bourg d'Oisans, inauguré en 1987, ainsi que des références au passé minier que l'on peut lire sur les panneaux des sentiers de randonnée de la plaine d'Oisans.

Si une valorisation « physique » du patrimoine minéralogique dans une perspective de développement local s'avère difficile à mettre en place en Oisans (contraintes législatives, problèmes d'accessibilité, manque de volonté locale), l'image de ce patrimoine est, quant à elle, plus aisée à utiliser. Le logo de la commune de Bourg d'Oisans créé dans les années 1980 représente un hérisson³ de quartz sur un fond stylisé bleu exprimant la montagne et le ciel (cf. photographie). La complémentarité avec le logotype du Musée des Minéraux est évidente. Ce n'est pas un quartz quelconque qui est figuré et représenté mais bien le quartz de La Gardette.

Le logo, image officielle construite pour spécifier le lieu, n'est pas le seul outil de valorisation de l'image « minéralogique » donnée au territoire. Dans les années 1990, la mise en place du nouveau mobilier urbain conforte cette identité : le pavage de la place du centre bourg symbolise

les plis géologiques des montagnes entourant le bassin du Bourg d'Oisans et au centre de la place se dresse une fontaine en forme de quartz... de La Gardette évidemment (cf. photographie). Le figuré de l'illumination des rues utilise aussi l'image du cristal.

Le quartz de La Gardette se trouve ainsi érigé en emblème territorial. Mais cette figuration du cristal⁴ amène à s'interroger sur son usage dans la communication touristique et dans la communication identitaire. La mine de la Gardette n'est en effet pas située sur la commune du Bourg mais sur le territoire de Villard-Notre-Dame, commune voisine enclavée géographiquement et économiquement. La récupération de l'image minéralogique par la municipalité du Bourg d'Oisans est liée à l'importance patrimoniale de La Gardette : patrimoine minéralogique, géologique, historique, scientifique et archéologique. Si la production de la mine est restée anecdotique⁵, ce sont surtout la limpidité des cristaux de quartz (utilisés notamment pour des lustres du château de Versailles) et la qualité des pièces minéralogiques qui ont fait la renommée du site dont les échantillons sont présents dans les collections du monde entier.

L'utilisation de l'image du minéral par la commune du Bourg d'Oisans renvoie également à l'importance de sa charge symbolique sur l'imaginaire humain. Sacralité, immortalité, purification... l'homme confère au quartz des fonctions particulières. Les cristaux et pierres en tout genre ont toujours eu un statut magique et les civilisations leur ont conféré des pouvoirs de guérison, de puissance, de voyance, comme le montre l'utilisation des pierres dans la mythologie. Ces figures permettent déjà d'entrevoir l'utilisation de cette symbolique dans la constitution d'une image territoriale. L'Oisans peut apparaître comme une montagne qui se mérite, la valeur des cristaux s'appliquant au territoire : « *à l'image des minéraux enfouis dans la gangue rocheuse, cachés au fond des cavernes, qui brillent magnifiquement quand on les a trouvés, ce pays est à dénicher.* » (plaquette d'information, Musée des Minéraux et de la Faune des Alpes, Le Bourg d'Oisans, 1992).

À travers le quartz, il s'agit de cultiver sa différence, développer une identité, affirmer une territorialité propre. La dimension mystérieuse de ce minéral s'avère fondamentale dans la manière d'alimenter les représentations. Pour autant, l'utilisation de l'image du patrimoine minier est-elle un facteur d'attractivité pour un territoire ? Et quels sont la pertinence et l'avenir d'une communication fondée sur un patrimoine dont elle subvertit le sens ? L'important reste finalement que, pour se perpétuer, l'imaginaire lié au quartz de La Gardette (mais également à d'autres minéraux de l'Oisans) semble pouvoir s'affranchir d'une véritable institutionnalisation historique⁶ ou de stratégies mémorielles formalisées.

Le quartz de La Gardette par-delà le temps et le lieu.

Ce n'est pas tant la revalorisation du patrimoine minéralogique et minier qui est ici en jeu que l'utilisation symbolique de son image et la force évocatrice de ses valeurs associées en termes d'identification et de promotion territoriale. Pour autant, ce référent minéralogique n'est pas toujours bien assumé et son statut paraît fluctuant.

Si dans les années 1990, l'image du quartz de La Gardette est devenue un des emblèmes de la commune du Bourg d'Oisans, le cristal n'est plus aussi fortement mobilisé par la nouvelle municipalité, élue en 2001 : un [nouveau logo](#) vient d'être créé, recentré sur les valeurs de la nature et du village « au cœur de l'Oisans » : il s'agit de mettre en exergue les images classiques et consensuelles associées à la montagne. Pour autant, on ne peut pas véritablement conclure à une remise en cause du quartz en tant qu'identifiant territorial. À travers une pétition (printemps 2005), la municipalité a affiché sa volonté de sauvegarder le site de l'ancienne mine menacé de « destruction » pour cause de « mise en sécurité »⁷. Cette politique de fermeture des anciens sites miniers s'appuie sur une législation qui a pour priorité essentielle la sécurité physique par fermeture pérenne des accès aux galeries des mines ; le problème est en fait celui de la responsabilité de l'État. Retardée depuis quelques années dans le cas de La Gardette, cette procédure engendre un conflit entre les intérêts patrimoniaux, archéologiques, environnementaux, minéralogiques et la contrainte sécuritaire. La procédure d'obturation des galeries de la mine⁸ aboutirait à sa « dématérialisation » en quelque sorte. Quels seraient les impacts de la fermeture physique du site ou de sa destruction : qu'en sera-t-il de la pertinence de l'image minéralogique de la ville si elle est déconnectée de la réalité « matérielle » du lieu ? Et si la dimension mythique et la puissance symbolique de cet objet parvenaient à lui faire transcender le lieu et le temps ?

Le patrimoine peut être le support d'une mémoire collective et d'une identité territoriale. Au-delà de la valeur patrimoniale proprement dite des sites, c'est leur image, leur valeur ou leur portée mythologique et symbolique dans l'imaginaire collectif qui sont utilisées. Cette appropriation par le politique est singulière dans le cas du Bourg d'Oisans : on a montré la charge symbolique de l'espace liée à l'usage de la mythologie minérale. Cet exemple amène à s'interroger sur les usages et les limites des objets instrumentalisés comme médiateurs identitaires. Les politiques d'image et de positionnement jouent généralement avec des références aisément appropriables socialement et consensuelles (à l'exemple de l'image de la montagne) et des éléments spécifiques renvoyant aux valeurs d'unicité et d'induplicabilité. Aussi, le patrimoine peut être mobilisé dans ce but. Il participe au phénomène de distinction recherché par les collectivités dans leurs stratégies identitaires. Alors que les politiques de communication se multiplient, un de leurs

principaux enjeux devient justement de sélectionner les « bons » objets qui parviennent à exprimer « *un Ici qui est différent d'un Ailleurs* » (Moles, 1992).

Photographies : Le Bourg d'Oisans, 2000, 2005, quartz de La Gardette, 2004. S. Périgois.